



**Vous êtes hébergé,
sans domicile ou contraint
de quitter votre domicile ?**

→ On peut vous aider

Programme Local de l'Habitat 2022 - 2028, l'engagement de la MEL et ses partenaires



Vous informer sur les lieux, les services et les aides utiles.



Construire plus de logements abordables et accompagnés.



Vous accompagner dans vos démarches selon vos besoins.

Les solutions existantes

→ Solutions hébergement et logement

Hébergement d'urgence ou d'insertion

ex : Sur orientation du 115 ou du SIAO.

Logement accompagné

ex : Pension de famille, résidence sociale et logement temporaire.

Logements abordables

ex : Logement social, logement privé géré par une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

→ Accompagnement

Les associations vous accompagnent pour accéder et vous maintenir dans un logement adapté

ex : Opérateurs du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

→ Aides financières

Accès au logement

ex : FSL, Loca-Pass et Garantie Visale (Action Logement).

Maintien dans le logement

ex : Impayés de loyers et de fluides (FSL), Aides personnalisées au Logement (CAF).

Les bonnes adresses pour être aidé

Une information ou un accompagnement

Appelez le 115

Information sur les services en matière d'aide alimentaire, de vestiaire, d'accueil de jour, d'accueil aux soins et à l'hygiène, de services sociaux.

Consultez SOLIGUIDE

Le guide solidaire gratuit qui référence les lieux et services accessibles
<https://soliguide.fr/search/lille>

Contactez un Référent Social

Accueils de jour, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de votre secteur (UTPAS, Département du Nord), Services Logement des associations (abej SOLIDARITÉ, GRAAL...).

Pour une solution d'hébergement ou de logement accompagné

Appelez le 115

et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

03 20 00 60 05 / siaologement@cmao.fr

Pour une demande de logement social

Remplir le formulaire de demande en ligne

www.demande-logement-social.gouv.fr

Aller dans votre mairie ou dans le CCAS de votre commune pour être aidé à compléter votre dossier.

Pour une aide financière

Pour les aides FSL de la MEL

03 59 50 75 48 / fsl-mel@lillemetropole.fr
www.lillemetropole.fr/fonds-de-solidarite-logement

Pour les aides d'Action Logement

2 rue de la Couture, 59846 Marcq-en-Barœul
03 59 50 65 00
www.actionlogement.fr

Découvrez un dispositif

Le logement accompagné : une solution adaptée à toutes les situations de vie.



Les solutions de logement accompagné proposées par Aréli sont abordables et s'adaptent aux besoins spécifiques des personnes. Elles sont souvent couplées à un accompagnement social.

Renseignements : www.areli.fr

Trois questions à Lydie Renard,

Directrice des projets et services résidentiels Aréli

Le logement accompagné : pourquoi, pour qui ?

Les résidences de logements temporaires sont une solution pour celles et ceux qui ont besoin d'un logement meublé pour une période transitoire, avec un objectif de séjour de deux ans.

Les résidences pour jeunes travailleurs s'adressent à des personnes de 18-30 ans, étudiants français ou étrangers, alternants et apprentis ou encore jeunes actifs et qui ont besoin de se loger rapidement, pendant une durée limitée ou incertaine.

Les pensions de famille sont dédiés aux personnes en situation d'isolement et de précarité. Ils ne sont pas à durée limitée dans le temps.

Les solutions sont toutes abordables financièrement et déjà meublées. Elles disposent d'espaces collectifs (salles polyvalentes, jardins, etc..) pour des activités et l'animation de la vie sociale entre les résidents.

Comment faire sa demande de logement accompagné ?

Les demandes de logement chez Aréli se font en ligne, sur le site internet de l'association : areli.fr.

Une fois que vous avez complété un premier formulaire, vous êtes ensuite reçu en entretien avec un conseiller orientation logement d'Aréli, puis votre dossier passera dans une des commissions d'attribution.

Pourriez-vous nous présenter un exemple de logement accompagné que vous développez sur la MEL ?

La résidence accueil d'Hellemmes est une déclinaison de la pension de famille. Cette résidence s'adresse à un public spécifique : les personnes en situation d'isolement et de précarité, fragilisées par des troubles psychiques.

En plus d'un logement, elle leur propose un cadre de vie rassurant et convivial. Le logement est individuel mais s'inscrit dans un cadre semi-collectif, avec des lieux de vie communs et des activités entre voisins pour favoriser l'insertion dans l'environnement de proximité. Enfin, chaque résident est accompagné personnellement par différents professionnels en santé mentale qui complètent l'accompagnement réalisé par l'équipe d'Aréli, en fonction de ses besoins, de ses capacités et de ses problématiques.

Le PLH, qu'est-ce que c'est ?

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification obligatoire élaboré par la MEL en association avec ses partenaires. Il fixe les orientations et le programme d'actions de la politique habitat pour six ans.

Ses objectifs :

- répondre aux besoins en logement et en hébergements ;
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements à proximité des services et des transports ;
- améliorer la performance énergétique de l'habitat et son accessibilité à l'âge et au handicap.



Renseignements

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/logement-votre-metropole>



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

